

Commission d'enquête parlementaire :

Le lecteur ne sera pas surpris, vu le grand âge du Maréchal, de l'amnésie partielle qui le frappe lorsqu'il est questionné sur des événements du passé lointain. Mais il sera saisi par la clarté et la noblesse de son ultime réponse.

La bonne volonté et la simplicité manifestées par l'illustre soldat en acceptant de répondre durant une heure cinquante, en plein été, dans des conditions peu confortables, aux questions de la Commission d'enquête parlementaire, sont à comparer avec l'attitude de Charles De Gaulle qui, invité quelques mois plus tard, à témoigner, à son tour, sur les événements survenus en France de 1939 à 1945, répond avec hauteur :

«Je ne contesterai certes pas que l'appréciation impartiale de ce qui s'est passé au cours de cette période présente un extrême intérêt. Mais, laissez-moi vous le dire, je ne crois

pas que la Commission dont il s'agit ait, par nature, la possibilité d'en juger d'une manière désintéressée (...). Les jugements que la Commission pourrait porter à ce sujet - comme tous ceux que je porte moi-même - ne sauraient être ceux de l'Histoire. Nul ne peut être à la fois juge et partie. Je suis, évidemment, partie. La Commission l'est également, puisqu'elle se trouve formée d'hommes qui y sont délégués par les partis politiques (...)

«Je serais surpris si vous-même, mon cher Président, et les membres de la Commission, ne partagiez point cet avis. Dans ces conditions, les travaux de la Commission que vous présidez aboutissent forcément à un débat, non point historique, mais politique. Je ne veux pas discuter l'intérêt qu'il présente à ce titre pour ceux qui l'instituent. Mais, en ce qui me concerne, je tiens pour nécessaire de ne pas y prendre part.»*

On observera que l'argumentation de De Gaulle concerne, en l'occurrence, une commission parlementaire. Mais elle vaut pour les tribunaux de l'époque dont la composition et les verdicts relèvent d'une justice politique surgie des événements. Pétain en a fait l'expérience. Il a été condamné à mort alors que 3 % seulement des Français réclamaient cette peine au moment de sa déportation par les Allemands. Il accepte toutefois de répondre à de nouvelles questions posées par des parlementaires dont les positions politiques lui sont étrangères, voire hostiles, mais qui, par déférence à l'égard du sauveur de Verdun, l'ont accueilli debout dans le parloir.

* De Gaulle - *Lettres, notes et carnets*, p. 240. Lettre datée du 27 novembre 1947, citée par J. le Groignec dans *Pétain et De Gaulle*, p. 355.

AUDITION A L'ILE D'YEU de «M. Philippe Pétain»

Séance du jeudi 10 juillet 1947

(SUITE DE NOTRE PRÉCÉDENT NUMÉRO)

M. le Président. - Comment avez-vous pu constituer votre première équipe ?

M. Pétain. - Successivement.

M. le Président. - Vos amis vous présentaient sans doute des collaborateurs possibles ?

M. Pétain. - Le premier qui était appelé en appelait un second. Cela formait masse et l'on constituait un ministère comme cela.

M. le Président. - Qui avez-vous appelé le premier ?

M. Pétain. - Je ne peux pas vous dire.

M. le Président. - Etait-ce Pierre Laval ?

M. Pétain. - Non ! C'étaient ceux qui se présentaient eux-mêmes.

M. le Président. - Que pensez-vous du président Lebrun ?

M. Pétain. - Rien.

M. le Président. - L'avez-vous connu ?

M. Pétain. - Oui. Il a quitté son gouvernement. C'est lui-même qui...

M. le Président. - C'est le vote exprimé à Vichy qui a, en fait, supprimé ses fonctions de président de la République puisque ce vote a remplacé M. Lebrun par vous-même.

M. Pétain. - Parce qu'il est parti.

M. le Président. - Le vote de Vichy vous donnait les pleins pouvoirs pour proposer une constitution nouvelle. Vous avez été ainsi amené à prendre un certain nombre de mesures qui faisaient de vous le chef de l'Etat français.

M. Pétain. - Je n'ai rien fait de mon propre gré parce que je ne connaissais pas les pouvoirs du président de la République.

Je ne sais si vous avez eu connaissance des discours que chacun a prononcés à ce moment-là. C'est à Bordeaux que j'ai été obligé d'accepter le gouvernement. Ce n'est pas de moi-même.

Tous ces discours qui ont été prononcés par ces Messieurs réunis autour de moi, je les ai gardés.

Je me suis cru obligé de ne pas refuser ce qu'on proposait, parce que l'intérêt de la France voulait qu'il y eût quelqu'un. C'est pourquoi j'ai accepté. Cela a été une charge pour moi.

M. le Président. - Qui insistait le plus vigoureusement ?

M. Pétain. - Vous pouvez le savoir en relisant ces discours que je pourrais vous montrer.

M. le Président. - Pouvez-vous citer quelques noms ? Pourriez-vous nous communiquer ces documents ?

M. Pétain. - Oui, mais je ne les ai pas ici. Je pourrais vous en faire un résumé.

M. le Président. - Ce serait certainement très utile pour la commission d'enquête.

M. Pétain. - Mais est-ce bien de ma part de faire cela ! Ai-je le droit de le faire ?

M. le Président. - Le devoir de tous les Français est de faire la lumière sur des événements qui sont encore très troubles. Vous en avez certainement la possibilité comme bien d'autres personnages.

M. Pétain. - L'union complète s'est faite dans cette affaire-là. Quelques-uns ont été plus pressants que d'autres, peut-être, mais c'était l'unanimité.

M. le Président. - Pour recréer l'atmosphère de cette époque, il serait bon de posséder quelques-uns de ces discours.

M. Pétain. - C'était des discours. Une pression qui était presque générale a été exercée sur moi.

M. le Président. - Vous reconnaissez qu'à la suite de cette pression, vous avez accepté de remplacer le Président de la République ?

M. Pétain. - J'ai accepté non pas de remplacer le Président de la République, mais de m'occuper des affaires sans savoir le titre que je porterais.

M. le Président. - Quand le Parlement, vous a confié les pouvoirs exceptionnels, aviez-vous l'impression que la Constitution de 1875 resterait en vigueur ou qu'elle devait être remplacée par une autre ?

M. Pétain. - Je n'avais pas travaillé pour une constitution. Je l'ignorais. Mais cela m'a été proposé.

M. le Président. - Par qui en particulier ?

M. Pétain. - Tous étaient unanimes.

M. le Président. - Etiez-vous partisans de conserver les deux Assemblées, Chambre et Sénat, ainsi que le suffrage universel ?

M. Pétain. - Je ne voulais rien changer puisque c'était la Constitution de 1875.

M. le Président. - Pourtant, la Chambre et le Sénat ne se sont pas réunis. Pour quelles raisons ?

M. Pétain. - Je ne peux pas vous répondre. Cela m'échappe.

M. le Président. - Quelle constitution aviez-vous l'intention de proposer ?

M. Pétain. - J'aurais voulu conserver la Constitution de 1875 en l'amendant. Elle ne me paraissait pas très solide. Elle n'était pas mauvaise, mais elle avait besoin d'être précisée. Mais je ne peux pas me rappeler les détails.

M. le Président. - Avez-vous connu M. Churchill ?

«Il y a eu des accords Pétain-Churchill»

M. Pétain. - Nos rapports ont été excellents à un moment donné. Il y a eu des accords Pétain-Churchill.

M. le Président. - Qu'en pensez-vous ?

M. Pétain. - Il faudrait lire l'ensemble. Je peux vous mettre entre les mains un livre du professeur Rougier qui traite de cette question.

M. le Président. - Que pensez-vous de M. Churchill en particulier ?

M. Pétain. - M. Churchill était un homme fort distingué, pas dans ses allures, mais dans ses décisions. Je crois qu'il voyait clair dans cette affaire-là.

M. le Président. - Il voulait continuer la guerre jusqu'au bout et il n'était pas favorable à l'armistice.

M. Pétain. - Je ne sais pas ; il ne m'en a jamais parlé.

M. le Président. - Il l'a dit au Gouvernement français de Paul Reynaud.

M. Pétain. - Je ne me souviens pas. Vis-à-vis de moi, ce n'est pas ce qu'il a montré.

M. le Président. - Avez-vous conservé des rapports avec lui ?

M. Pétain. - Ils ne se sont pas prolongés longtemps. Quand les accords sont arrivés, j'ai été de nouveau d'accord avec lui.

M. le Président. - Dans quelles circonstances avez-vous été amené à vous séparer de Laval ?

M. Pétain. - Je croyais qu'il n'exécutait pas ce que je lui disais.

M. le Président. - Etait-il en désaccord politique avec vous ?

M. Pétain. - Cela avait dégénéré en désaccord politique.

M. le Président. - Quand s'est manifesté ce désaccord ?

M. Pétain. - Je ne pouvais pas être partout. Il réunissait de temps en temps les Ministres. Il prenait alors des décisions sur lesquelles je n'étais pas d'accord.

M. le Président. - Quelles étaient les différences essentielles entre la politique de Laval et la vôtre ?

M. Pétain. - Il ne prenait pas assez de précautions. Il n'étudiait pas suffisamment les affaires. C'était toujours «jeté». Je ne sentais pas la préparation.

M. le Président. - Et en matière de politique internationale ?

M. Pétain. - Il ne s'en occupait pas beaucoup. Il s'occupait surtout de sa politique à lui, de la politique française.

M. le Président. - Je veux parler de ses rapports avec l'Allemagne ?

M. Pétain. - Alors, oui. Il n'était pas toujours très tranchant.

M. le Président. - Aviez-vous une conception différente sur le problème de nos rapports avec l'Allemagne ?

«Pendant que les Allemands occupaient la France, je m'étais fait un devoir de ne pas quitter le pays. C'était un devoir enraciné en moi».

>>> *Suite de la page 19*

M. Pétain. - Oui, ma politique était plus sévère. Je ne permettais pas toujours. Je n'adhérais pas toujours à ses idées. Il s'avançait trop. Je ne peux pas préciser parce que cela ne me vient plus à l'esprit.

Mais il y a eu des petits conflits entre nous deux.

M. le Président. - Pourriez-vous nous parler de quelques-uns de ces conflits ?

M. Pétain. - Je ne peux pas. Il faudrait que j'aie gardé sur ces points des souvenirs précis. Mais je n'ai pas conservé de notes.

M. le Président. - Vous avez appelé M. Flandin pour remplacer M. Pierre Laval. Mais M. Flandin n'est resté que deux mois. Pour quelles raisons est-il parti ?

M. Pétain. - Parce qu'il a désiré s'en aller. Je ne sais pas pour quelles raisons. Il s'est passé quelque chose. Je ne sais rien.

Malgré cette séparation, j'avais toujours gardé pour lui beaucoup de sympathie. Je ne sais pas pourquoi il est parti. C'est peut-être de sa propre volonté. Il a insisté pour partir. Je n'ai pas de souvenirs précis.

M. le Président. - Par la suite, vous avez rappelé Pierre Laval ?

M. Pétain. - C'est lui qui s'est rappelé lui-même !

«Il aurait fallu trouver quelqu'un pour prendre la place»

M. le Président. - Mais vous étiez le chef de l'Etat.

M. Pétain. - Une poussée formidable l'a accompagné. Etant donné les événements, j'ai cru que je ne pouvais pas y échapper parce que je ne trouvais pas d'autres personnes pour le remplacer.

M. le Président. - D'où venait cette poussée ?

M. Pétain. - De tout mon entourage, de mes ministres, de gens qui s'intéressaient à la question.

M. le Président. - Des Allemands aussi ?

M. Pétain. - Quelqu'un avait dit qu'il ne voudrait plus continuer les conversations avec nous si Laval ne revenait pas.

M. le Président. - De qui s'agissait-il ?

M. Pétain. - Je ne me souviens pas.

M. le Président. - N'était-ce pas Otto Abetz ?

M. Pétain. - Peut-être, mais il n'était pas seul. Il n'aurait pas eu assez d'autorité pour cela, mais il y a eu une poussée des Allemands en sa faveur.

M. le Président. - Ne pouviez-vous pas résister ?

M. Pétain. - Il aurait fallu trouver quelqu'un pour prendre la place.

M. le Président. - Avez-vous connu M. Benoist-Méchin ?

M. Pétain. - De vue seulement. Je n'ai eu aucun contact avec lui, parce que je n'avais pas confiance en lui.

M. le Président. - Mais alors vous le connaissiez un peu ?

M. Pétain. - Il s'était mêlé à des questions que je connaissais. Mais je n'avais pas réussi à l'adopter.

M. le Président. - Depuis combien de temps le connaissiez-vous ?

M. Pétain. - Pas depuis longtemps. Je n'étais pas lié avec lui. Je ne le rencontrais que par intermittence, parce qu'il ne me plaisait pas dès le début.

M. le Président. - Cette antipathie reposait-elle sur une base précise ?

M. Pétain. - A cause de ses contacts.

M. le Président. - Quels contacts ?

M. Pétain. - Il avait des contacts, des tendances que je n'approuvais pas, celle en particulier de se rapprocher des Allemands.

M. Charles Serre. - Lequel de Laval et de Méchin voulait le plus se rapprocher des Allemands ?

M. Pétain. - Tous les deux. Ils poursuivaient le même but bien que je ne les aie pas vus ensemble. Benoît-Méchin était plus prudent.

M. le Président. - Avez-vous eu des contacts avec les Alliés de la France de 1940 à 1944 ?

M. Pétain. - Je ne crois pas. J'ai eu des contacts après.

M. le Président. - Avec les Américains et les Anglais ?

M. Pétain. - Avec les Anglais, avec M. Churchill.

M. le Président. - Après 1944 ?

M. Pétain. - Je ne sais pas à quelle date.

M. le Président. - Après la fin de la guerre ?

M. Pétain. - Non, avant. Quand je me suis rencontré avec M. Churchill, c'était même avant l'éclosion de la campagne. C'était au cours d'une réunion du Conseil des Ministres, à Cangé. J'ai eu une conversation avec M. Churchill. Il est venu se promener avec moi un petit moment aux environs et je suis fâché de ne pas me rappeler le sujet de la conversation à ce moment-là. C'était une conversation assez intéressante.

M. le Président. - Ressentiez-vous de la sympathie à cette époque pour M. Churchill ?

M. Pétain. - Oui, j'avais de la sympathie pour lui.

M. le Président. - Quelle a été votre attitude le 8 novembre 1942 quand les Allemands ont violé la ligne de démarcation ?

M. Pétain. - Vous pouvez penser que mon attitude n'était pas très joyeuse. C'était très grave. Si on avait eu la possibilité de leur tomber sur la tête à ce moment-là, l'affaire aurait été réglée beaucoup plus tôt.

M. le Président. - Qu'avez-vous songé à faire à cette époque ?

M. Pétain. - Vous m'en demandez beaucoup plus que ma mémoire ne peut en fournir.

«J'avais tout de même de l'autorité sur les Allemands. Je les avais battus une fois. Cela m'avait donné du crédit sur eux. Je crois avoir rendu service aux Français».

M. le Président. - N'avez-vous pas songé à aller en Afrique du Nord ?

M. Pétain. - Si. Non seulement j'y avais songé, mais je me suis dit que j'avais commis une maladresse énorme en ne disposant pas d'un avion personnel.

Au cours de la guerre contre Abd-el-Krim, la première chose que j'avais faite, c'était d'avoir un avion à ma disposition pour me rendre sur le théâtre d'opérations. Je ne pouvais pas passer la mer sans avion. Cet avion ne me quittait pas. Je m'en étais servi sur le territoire constamment. J'avais trouvé ce moyen de transport très commode.

La maladresse a fait que je n'ai pas continué à avoir toujours un avion à ma disposition.

M. le Président. - Il existait bien quelques avions en zone libre, autour de Vichy ?

M. Pétain. - Non. C'est seulement après que j'ai su qu'à Lyon, il y avait une possibilité de trouver des avions. Mais seulement après.

M. le Président. - L'amiral Darlan était bien parti en avion en Afrique du nord, de Vichy même ?

M. Pétain. - Je ne me rappelle pas.

M. le Président. - Avez-vous fait des efforts sérieux pour partir en Afrique du nord ?

M. Pétain. - J'ai dit à un jeune officier de mes amis combien il était dommage de ne pas avoir d'avion. Je l'ai chargé de m'en procurer un.

M. le Président. - Les généraux Weygand et Georges ne vous ont-ils pas demandé de partir en Afrique du Nord ?

M. Pétain. - Non, je n'en ai aucun souvenir.

*«Pour sauver les Français,
dans l'intérêt des Français»*

M. Pinay. - Le général de la Porte du Theil ne vous a-t-il pas déconseillé de partir, à la suite de la demande des généraux Weygand et Georges, en vous disant que votre devoir était de ne pas abandonner les Français ?

M. Pétain. - Oui, quelqu'un m'a dit cela. C'était d'ailleurs un peu mon avis puisque j'étais resté en France pour soutenir les Français au moment de l'occupation du pays.

Pendant que les Allemands occupaient la France, je m'étais fait un devoir de ne pas quitter le pays. C'était un devoir enraciné en moi.

Je crois avoir rendu service aux Français, mais j'aurais peut-être rendu également service à la France si j'étais passé de l'autre côté.

M. le Président. - Lorsque les Allemands ont franchi la ligne de démarcation, avez-vous voulu partir, ou avez-vous pensé qu'il valait mieux rester ?

M. Pétain. - Oui, pour sauver les Français, dans l'intérêt des Français.

J'avais tout de même de l'autorité sur les Allemands. J'ai appris par mon avocat qu'au procès de Nuremberg on avait dit que j'avais de l'influence à ce moment-là auprès des Allemands. J'avais déjà battu les Allemands une fois. Cela m'avait donné du crédit sur eux.

J'étais arrivé dans les détails à remettre les affaires en ordre.

Ainsi, pendant l'occupation de la France, les Allemands faisaient des choses très mauvaises. Ils prenaient des femmes et des hommes qu'ils envoyaient partout. J'ai réussi à atténuer tous ces envois de personnel à l'extérieur et cela d'une façon très favorable pour les Français.

Si j'avais quitté la France, il se serait certainement passé des choses terribles pour les Français.

M. Charles Serre. - Vous parlez du désir que vous avez eu depuis 1940 d'opposer le maximum de difficultés aux Allemands pour préserver les intérêts français. La Commission serait heureuse de savoir les résultats précis que vous avez obtenus. Quand par exemple les Allemands ont massacré des otages à Châteaubriant, à Nantes, à Bordeaux, à Paris, quelles mesures avez-vous pu obtenir ?

M. Pétain. - Quand j'apprenais une nouvelle comme celle-là, j'écrivais à Hitler. Je n'avais pas d'autres procédés que de dire : vos gens ont fait une infamie, ils ont massacré...

Quelquefois, j'obtenais un résultat, mais pas toujours, je dois le dire. Ou le résultat arrivait quand le fait était accompli.

M. Charles Serre. - Quand vous avez demandé l'armistice aux Allemands, étiez-vous décidé à l'accepter quelles qu'en soient les conditions ?

M. Pétain. - Certainement pas.

M. Charles Serre. - Quelles conditions auriez-vous refusées ?

M. Pétain. - J'ai exigé, par exemple, qu'ils nous laissent avoir des troupes chez nous. Des divisions ont été laissées à la France soi-disant pour maintenir l'ordre. J'ai obtenu cela d'eux. Et puis d'autres choses. Je ne peux pas vous dire tout. Je ne me rappelle pas. Mais j'ai obtenu des conditions avantageuses.

M. Charles Serre. - En 1941, les Allemands ont fait venir Darlan à Berchtesgaden. Il y est allé en compagnie de Benoît Méchin. Les Allemands ont alors demandé à la France de laisser passer les avions allemands au-dessus de la Syrie qui était alors sous l'autorité militaire française dépendant de votre Gouvernement, et de laisser se poser ces avions sur les aérodromes afin qu'ils puissent lutter contre les troupes alliées.

M. Pétain. - C'est la première nouvelle que j'ai de cette affaire. On a fait cela sans mon autorisation.

M. Charles Serre. - Les Ministres l'auraient fait sans votre autorisation et sans que vous le sachiez ?

M. Pétain. - Oui.

M. Charles Serre. - Quand vous êtes allé voir Hitler à Montoire, en octobre 1940, quel était votre but ?

>>> Suite de la page 21

M. Pétain. - C'était pour qu'il rende des prisonniers. Il m'avait laissé espérer qu'un flot de prisonniers pourrait rentrer en France et tout cela ne s'est pas réalisé. J'ai été roulé.

M. Charles Serre. - Dans l'espoir d'obtenir ce retour de prisonniers, avez-vous consenti quelques avantages aux Allemands ?

M. Pétain. - Je les aurais peut-être promis, mais donnés cela m'étonnerait.

M. Charles Serre. - Quelle a été votre attitude à l'époque où les Allemands ont coupé la France en plusieurs tronçons, rattachant les départements du Nord au Gouvernement de Belgique, établissant une zone interdite dans l'Est, rattachant pratiquement l'Alsace et la Lorraine à l'autorité centrale allemande ?

M. Pétain. - Mon attitude a consisté à me débrouiller le mieux possible pour sortir de cette impasse. J'ai protesté. Il y avait toujours des protestations que j'envoyais à Hitler par l'intermédiaire de Ribbentrop.

M. le Président. - N'aviez-vous pas l'impression que toutes ces protestations ne servaient à rien ?

M. Pétain. - Si.

M. le Président. - N'avez-vous pas pensé que la meilleure solution, plutôt que de rester en France et d'accepter au fond purement et simplement l'ultimatum de l'Allemagne, aurait consisté à partir ?

M. Pétain. - Je n'ai jamais pensé qu'il fallait accepter l'ultimatum de l'Allemagne.

M. le Président. - C'était pourtant un peu cela, puisqu'on ne tenait pas compte de vos protestations. N'avez-vous pas eu, peu à peu, l'impression que votre rôle n'avait plus finalement d'utilité pour la France et qu'il aurait mieux valu partir en Afrique du Nord ?

M. Pétain. - Oui, mais c'était trop tard pour partir.

M. le Président. - Vous avez dit tout à l'heure que vous aviez demandé un avion à un officier. Vous rappelez-vous le nom de cet officier ?

M. Pétain. - Cet officier était auprès de moi. Il est mort depuis. C'était Bernard Ménétreel.

M. le Président. - C'était votre médecin ?

M. Pétain. - Il faisait mes commissions. Mais il n'a pas pu me trouver d'avion.

M. Charles Serre. - Il est étrange que vos ministres n'aient pas pu vous procurer un avion, alors qu'à la même date, Darlan disposait d'un avion aussi souvent qu'il le voulait, puisqu'il a accompli deux fois le voyage Alger-Vichy, peu de temps avant le débarquement.

M. Pétain. - J'ai été maladroit. Je n'ai pas fait valoir mon autorité comme j'aurais dû le faire. Ce sont là des fautes que je n'ai pas commises après. J'ai beaucoup regretté de ne pas l'avoir fait plus tôt. Mais peut-être y aurait-il eu des empêchements.

M. le Président. - Quand les Anglais ont débarqué à Dieppe, vous avez bien écrit au chancelier Hitler pour dire que, désor-

mais, vous demandiez que la France puisse participer elle-même à la défense de son territoire contre les Anglais ?

M. Pétain. - Croyez-vous que j'ai fait cela ?

M. le Président. - Mais oui ! Vous avez écrit pour dire que vous condamnerez l'action entreprise par les Anglais à Dieppe et pour demander que la France puisse participer à sa propre défense.

«J'avais été nommé à Vichy par l'Assemblée Nationale»

M. Pétain. - Je ne me rappelle pas.

M. le Président. - Cette lettre vous a-t-elle été dictée ?

M. Pétain. - Je ne me souviens pas très bien de la suite. Que s'est-il passé en réalité ?

M. le Président. - Les Anglais ont fait à Dieppe une opération militaire qui a duré quelques heures.

Vous avez alors écrit que vous désapprouviez de telles tentatives.

M. Pétain. - Je ne me souviens pas du tout de cela.

M. le Président. - Pourquoi avez-vous laissé s'organiser le travail obligatoire en Allemagne et la légion antibolchevique ?

M. Pétain. - Cela s'est fait malgré moi. J'ai protesté. J'ai dit que c'était une infamie et que les Allemands n'avaient pas le droit de faire de pareilles choses.

M. le Président. - Et on n'a pas tenu compte de vos protestations, comme chaque fois !

Si vraiment vous restiez en France pour défendre les Français, vous deviez vous apercevoir finalement que cela ne servait à rien.

M. Pétain. - Parfaitement. C'est très vrai.

M. le Président. - Pourquoi n'avez-vous rien tenté pour quitter la France en manière de désapprobation ?

M. Pétain. - J'ai essayé de donner ma démission. Seulement, à qui donner ma démission ? Voilà le problème. J'avais été nommé à Vichy par l'Assemblée Nationale.

Je n'ai trouvé personne à qui je puisse remettre ma démission. Mais, à plusieurs reprises, j'avais cherché à le faire.

M. le Président. - Vous aviez deux solutions : ou bien vous pouviez réunir l'Assemblée nationale qui vous avait désigné, pour lui remettre votre démission...

M. Pétain. - C'est ce que je voulais faire. Mais c'était à un moment où on était bousculé et je n'étais pas libre de mes gestes et de mes actions. Mais je désirais beaucoup donner ma démission. Malheureusement, je n'avais pas l'habitude de ces questions-là.

M. le Président. - ...ou bien vous pouviez remettre vos pouvoirs au successeur que vous aviez désigné : Darlan, puis Pierre Laval, et ensuite disparaître.

M. Pétain. - J'ai eu tort de ne pas le faire. Je le reconnais. J'ai cherché des moyens. J'aurais voulu réunir à ce moment-là l'Assemblée Nationale. Cela aurait provoqué dans toute la France un mouvement extraordinaire ; cela aurait eu l'air d'une mobilisation.

J'aurais tellement désiré pouvoir le faire, car j'aurais trouvé des gens plus capables que moi pour mener l'affaire, plus expérimenté, je le reconnais. C'était une charge très lourde pour moi et je sentais que je ne la remplissais pas comme j'aurais dû la remplir. J'étais préoccupé. Il y avait une impossibilité dans les détails que je ne peux pas me rappeler et qui m'empêchait de le faire.

J'ai cherché par tous les moyens la possibilité de donner ma démission.

M. le Président. - Avez-vous cherché à entrer en contact avec le général de Gaulle, avec le Comité de Londres, avec les Français de Londres ?

M. Pétain. - Non, je connaissais de Gaulle avant, depuis le jour où il s'était engagé dans mon régiment. Je me souviens l'avoir reçu quand il est arrivé. Je l'ai suivi pendant quelque temps. J'étais d'ailleurs très bien avec lui.

La suite des événements est connue de tout le monde.

M. le Président. - N'avez-vous pas craint qu'après la victoire des alliés, après la défaite de l'Allemagne, la présence du général de Gaulle au sein du Gouvernement ne signifie la résurrection des institutions de la III^e République ?

M. Pétain. - Je vous répondrai que je me plaçais au moment présent.

M. le Président. - Au moment du débarquement anglais et américain, en juin 1944, n'avez-vous pas cherché à entrer en contact avec de Gaulle ?

M. Pétain. - Je n'en n'ai aucun souvenir.

M. le Président. - Quelle a été votre réaction devant le débarquement ?

M. Pétain. - Mon idée était de prendre contact avec lui (de Gaulle), d'aller moi-même là-bas. Et puis je n'ai pas pu y aller, faute d'avion. Je n'ai pas pu réussir. Je voulais aller là-bas pour rencontrer également Eisenhower que j'avais vu pendant la guerre de 1914-1918. Il faisait partie de mon armée à ce moment-là. Je ne le connaissais pas personnellement, d'ailleurs.

Mais je savais qu'il commandait et j'aurais voulu pouvoir le rencontrer. J'ai envoyé quelqu'un pour me procurer un avion en vue de réaliser ce que j'avais conçu.

M. le Président. - Qui ?

M. Pétain. - Il est mort, c'était le jeune médecin que j'employais pour mes commissions : Bernard Ménétrel. Il s'est tué dans un accident.

M. le Président. - Pendant toute cette période, vous avez fait des déclarations où vous disiez que l'Allemagne défendait la civilisation occidentale. Pourquoi avez-vous fait de telles déclarations ?

M. Pétain. - Je n'en sais rien. Il y avait une raison, probablement, mais laquelle, je n'en sais rien. Quand les Allemands battaient nos adversaires, peut-être ! Je ne me souviens plus du tout.

M. le Président. - Quels adversaires ?

M. Pétain. - Je n'en sais rien. Quand ils faisaient quelque chose. Je ne me rappelle pas du tout.

M. le Président. - Vous avez bien fait ces déclarations ?

M. Pétain. - Ah non ! Non. Je ne me rappelle pas les avoir faites. On me les a peut-être attribuées.

M. le Président. Je vais vous citer un simple exemple. Un jour, visitant une ville, vous avez aperçu un avion allemand survolant le cortège et vous avez dit à votre entourage : «Vous voyez cet avion. Il ne nous fera pas de mal. Ce n'est pas comme certains autres qui vous bombarderaient».

M. Pétain. - C'était une plaisanterie.

M. le Président. - Qui semblait indiquer que vous aviez une certaine sympathie pour les Allemands !

M. Pétain. - Il ne pouvait s'agir que d'une plaisanterie.

M. le Président. - Mais pourquoi cette plaisanterie ?

M. Pétain. - Pour montrer que nous n'avions pas peur de cet avion. C'était une de ces plaisanteries maladroites qu'on fait sans s'en douter.

«Lisez Rougier et vous comprendrez toute l'histoire»

M. le Président. - Vous souvenez-vous du sabordage de la flotte à Toulon ?

M. Pétain. - Lisez à ce sujet le livre du professeur Rougier et vous comprendrez toute l'histoire.

Si la flotte était menacée à un moment donné, il fallait prendre des mesures pour qu'elle se saborde afin de ne pas tomber entre les mains des étrangers.

M. le Président. - Cette flotte aurait mieux fait de rallier les ports de l'Afrique du Nord, qui s'étaient libérés récemment.

M. Pétain. - Oui, mais il fallait y aller et c'était très dangereux à ce moment-là.

L'affaire a été manquée parce qu'elle n'a pas été prévue à l'avance et qu'il y avait un danger à agir autrement que cela a été fait. Vous trouverez toutes ces raisons-là dans le livre du professeur Rougier.

M. le Président. - Auriez-vous préféré que cette flotte puisse gagner les ports de l'Afrique du Nord ?

M. Pétain. - Certainement.

M. le Président. - Cependant, vous n'aviez jamais envisagé ce problème auparavant.

M. Pétain. - Je ne l'envisageais pas à ce moment-là. Ce n'est pas comme ça que cela aurait dû être fait. Les Anglais sont de grands marins. Il aurait fallu réunir les deux flottes anglaise et française et mettre par terre toute la flotte allemande.

M. le Président. - Mais à quel moment ?

M. Pétain. - Au moment favorable.

M. le Président. - Après l'armistice !

M. Pétain. - Oui, si c'était le meilleur moment.

M. le Président. - Il aurait fallu que le Gouvernement français fût consentant !

>>> *Suite de la page 23*

M. Pétain. - Justement. Il n'aurait pas été consentant et c'est pour cela que ça n'a pas été fait.

Je vous donne mon idée : il aurait fallu, dès le début des opérations, réunir les deux flottes et se mettre à la chasse de la flotte allemande pour la détruire. Nous aurions eu alors une période de sécurité, avant l'armistice, en 1939.

M. le Président. - Est-ce que c'était encore possible après l'armistice ?

M. Pétain. - Je ne peux pas vous le dire. Il faudrait se retrouver dans la même situation.

Mais, à un moment donné, j'ai regretté de ne pas avoir essayé de faire cette liaison. Mais les Anglais sont dangereux dans ce domaine-là. J'ai pensé qu'ils s'approprieraient notre flotte et qu'on ne la verrait plus si on la remettait entre leurs mains.

*«Sans doute !
mais on le sait après»*

M. le Président. - Mais en restant en France, la flotte tombait entre les mains des Allemands.

M. Pétain. - Ce n'était pas possible. De toute manière, elle était pour nous.

M. le Président. - N'aurait-il pas mieux valu aider les Anglais ?

M. Pétain. - Sans doute. Mais on le sait après. J'aurais sans doute froissé beaucoup de Français si je l'avais fait. Mais j'ai regretté, après coup, de ne pas l'avoir fait.

M. le Président. - Vous avez bien connu une organisation qui s'appelait la Milice et qui était dirigée par Darnand ?

M. Pétain. - Oui, mauvaise cette affaire-là !

M. le Président. - Darnand avait créé une organisation chargée de retrouver les Français résistants et de les torturer.

M. Pétain. - Je ne savais pas ce que vous venez de dire. Mais cette affaire-là a été très mauvaise.

M. le Président. - Pourquoi avez-vous permis la création de cette milice ?

M. Pétain. - Je l'ai regretté, mais je ne connaissais pas les résultats malheureux que la Milice allait donner. C'était trop tard ensuite.

M. le Président. - Vous étiez cependant le chef de l'Etat !

M. Pétain. - Je ne sais plus pour quelles raisons, mais je me suis rendu compte que ç'a n'était plus le moment.

M. le Président. - Ne pensiez-vous pas qu'il était toujours temps d'arrêter les tortures de certains Français ?

M. Pétain. - Je ne croyais pas qu'on torturait.

M. le Président. - A quel moment l'avez-vous su ?

M. Pétain. - Je ne me souviens plus.

M. le Président. - Sans doute avant votre départ pour l'Allemagne ?

M. Pétain. - Je ne sais pas.

M. le Président. - Quand vous l'avez su, avez-vous essayé de faire quelque chose pour empêcher ces tortures ?

M. Pétain. - Si j'avais pu, il est probable que je l'aurais fait. Je ne connaissais pas tous les détails à ce moment-là. Je ne connaissais pas toutes ces histoires de torture.

M. Charles Serre. - Comment avez-vous été amené à prononcer des sanctions graves, sans jugement préalable, contre les anciens présidents du Conseil et les anciens Ministres, ainsi que vous l'avez fait de votre propre autorité, en dehors des tribunaux, et sans même les avoir entendus, je veux parler de Daladier et de Blum ?

M. Pétain. - C'est par méconnaissance des devoirs du métier que j'exerçais à ce moment-là. Je croyais que j'avais l'autorité de le faire. Je me suis trompé.

M. le Président. - Pensiez-vous que MM. Reynaud, Gamelin, Daladier, Blum, Jacomet et Mandel méritaient d'être condamnés ? Vous les avez cependant condamnés à la détention perpétuelle sans jugement.

M. Pétain. - Mais c'était un ami à moi ! Pas Paul Reynaud, ni Mandel, mais Blum.

M. Charles Serre. - Vous l'avez cependant condamné à la détention !

M. Pétain. - Vous me surprenez. Je tombe des nues. Dans quelles circonstances ai-je pu commettre cette maladresse ?

M. Dhers. - C'était au mois d'août 1941.

M. le Président. - Vous rappelez-vous le procès de Riom à l'occasion duquel vous aviez ordonné que l'on mît en jugement des hommes comme Reynaud, Blum, Daladier et Jacomet ?

M. Pétain. - J'ai fait une chose comme celle-là ?

M. le Président. - Vous avez dit que M. Paul Reynaud n'était pas votre ami. Avez-vous des faits précis à lui reprocher ?

M. Pétain. - Je ne me rappelle pas. Il m'était hostile dans l'exercice de mes fonctions.

C'est lui qui m'avait fait nommer à sa place parce qu'il ne voulait pas demander l'armistice pour la France, à cause de la flotte.

Il m'a nommé pour m'imposer la responsabilité du geste. Ce n'était pas très en sa faveur. C'est un geste que je n'ai pas apprécié.

M. Métayer. - Paul Reynaud avait-il donné son avis personnel ? Etait-il opposé à l'armistice ?

M. Pétain. - Oui, je m'en souviens. Je n'ai pas suivi son désir, voilà tout.

M. le Président. - Il y avait une opposition entre la conception de Paul Reynaud et la vôtre. Il voulait continuer la guerre et partir en Afrique du Nord. Vous pensiez, au contraire, qu'il fallait rester en France.

M. Pétain. - J'ai dit alors : il y aura un chef pour l'extérieur et il y en aura un pour l'intérieur.

«De Gaulle a quitté son poste»

M. le Président. - Quel était le chef pour l'extérieur ?

M. Pétain. - De Gaulle s'était déjà montré à ce moment-là.

M. le Président. - Vous avez, à plusieurs reprises, manifesté votre hostilité à l'égard des Français de Londres.

Vous avez dit qu'ils étaient des déserteurs et vous avez fait condamner le général de Gaulle à mort.

M. Pétain. - C'était de faux déserteurs. Si de Gaulle a été condamné, c'est parce qu'il a quitté son poste.

M. le Président. - Mais vous venez de dire qu'il fallait qu'il défende la France à l'étranger !

M. Charles Serre. - Beaucoup de Français se sont empressés de rejoindre de Gaulle, soit en Afrique du Nord, soit dans la métropole. Malheureusement pour eux, ils ont eu la mauvaise fortune d'être arrêtés et ils ont été condamnés à des peines très graves. Certains même sont morts en prison.

M. Pétain. - Vous m'apprenez des choses que je ne connaissais pas. Je le regrette.

M. Charles Serre. - Je faisais allusion à quantité de jeunes aviateurs qui, dès l'armistice, ont essayé de rejoindre les Alliés.

M. Pétain. - Pour eux, on peut croire que c'est une fuite. Ce que j'ai fait pour de Gaulle, c'est parce qu'il était parti sans m'avoir demandé l'autorisation. Pour les autres, je n'y suis pour rien.

M. le Président. - Si le général De Gaulle vous avait demandé l'autorisation, la lui auriez-vous donnée ?

M. Pétain. - Oui, tout de suite ! Il aurait pu me demander la permission, d'autant plus que je le connaissais. Je l'aurais signée des deux mains, sa permission. Mais il part comme cela ! J'ai dit que c'était un mauvais exemple à donner aux Français, exemple qui risquait d'être suivi ; c'est d'ailleurs ce qui s'est produit.

M. le Président. - Vous avez dit qu'il fallait deux pouvoirs, l'un en France pour protéger les Français, l'autre à l'étranger pour organiser la résistance des Français à l'étranger.

M. Pétain. - Il fallait qu'il demande la permission. Mais de Gaulle est parti de lui-même.

Ce n'est pas moi qui l'ai jugé et condamné. La preuve c'est que la condamnation n'a pas eu de suite. J'ai arrêté la suite de cette condamnation.

M. le Président. - Qui l'a condamné ?

M. Pétain. - C'est le conseil de guerre de Clermont-Ferrand qui a prononcé le jugement.

M. Maurice Viollette. - En ce qui concerne MM. Paul Reynaud, Léon Blum, qui ont été condamnés à la détention perpétuelle, je m'étonne que vous ne vous en souveniez pas, car c'est par une proclamation au pays que vous avez annoncé que, la Haute-Cour n'allant pas assez vite, vous aviez pris la décision de prononcer ces peines, espérant que la Haute-Cour prononcerait des peines plus fortes.

M. Pétain. - Cela est nouveau pour moi. Je ne sais pas à quoi ça répond.

M. le Président. - Vous souvenez-vous d'avoir fait arrêter MM. Reynaud, Blum, Mandel et Daladier ?

M. Pétain. - Non !

M. le Président. - A la prison du Portalet.

M. Pétain. - Oui, je sais, mais je n'en connais pas le motif.

Sans doute pour avoir le plaisir d'y être envoyé après eux ! Je ne vois pas autre chose.

M. le Président. - Quelles sont, d'après vous, les causes principales de la défaite de 1940 ?

M. Pétain. - En 1940 notre armée n'était pas prête.

M. le Président. - Pour quelles raisons ?

M. Pétain. - Parce qu'il n'y avait pas d'union dans l'armée à ce moment-là.

M. Charles Serre. - Vous dites que l'armée n'était pas prête, mais il y avait des hommes qui avaient la responsabilité de la préparer.

Vous avez été vous-même membre du Conseil supérieur de la guerre. Vous avez été inspecteur général de l'aéronautique.

M. Pétain. - Je me suis occupé du recrutement de l'armée, mais pas des opérations.

M. Charles Serre. - Vous avez bien eu le commandement général de l'armée en 1934, quand vous étiez Ministre de la Guerre, dans le cabinet Doumergue ? (1)

M. Pétain. - Est-ce que les opérations ont eut lieu à ce moment-là ?

M. Charles Serre. - Elles ont eu lieu d'après une mobilisation qui avait été préparée entre les deux guerres et d'après une organisation militaire qui avait été mise sur pied entre les deux guerres.

M. Pétain. - Je ne m'en souviens pas du tout.

(à suivre)

(1) N.D.L.R. Le lecteur se reportera utilement aux articles de Jean Perrier-Cornet, «Pétain, ministre de la guerre», «La solution Pétain», publiés dans les numéros 202 et 204 du «Maréchal», 2^e et 4^e trimestres 2001.

Dans notre prochain numéro :

L'ENLÈVEMENT DU MARÉCHAL VERS L'ALLEMAGNE - SES CONDITIONS PÉNITENCIÈRE À L'ÎLE D'YEU

**«J'ai pris le parti de ne rien demander, de ne jamais faire d'observations.
J'ai accepté la peine. J'irai jusqu'au bout, jusqu'à ma mort.»**